

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
12/1/26
DOSSIER N°6699**

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉTABLISSEMENT THERMAL
D'EVAUX LES BAINS - CREATION D'UNE FILIALE**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉTABLISSEMENT THERMAL
D'EVAUX LES BAINS - CREATION D'UNE FILIALE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/1/26 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'approuver l'initiative de la Société Économie Mixte « Établissement thermal d'Evau-les-Bains » visant à créer une filiale « SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES THERMES DE NERIS-LES-BAINS » dans le but de prendre en gestion l'ensemble thermal de Neris Les Bains, actuellement exploité jusqu'au 31 décembre 2024 par le Resort Thermal de Neris (France Thermes) ;

- d'approuver la modification de l'objet social des statuts de la SEM « Établissement thermal d'Evau-les-Bains », cette SEM ayant dorénavant pour objet :

- La gestion d'établissements thermaux,
- La gestion d'hôtels et restaurants y attachés,
- la prise à bail ou en concession d'établissements,
- éventuellement, la propriété d'établissements, tant en ce qui concerne les immeubles que le fonds de commerce, par voie d'apport ou autrement,
- la prise de participations de quelque manière que ce soit, et notamment par le biais de la création de filiales, dans toutes personnes morales dont l'objet social est similaire à celui précédemment mentionné.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- d'autoriser les représentants du Département à la SEM « Établissement Thermal d'Evau-les-Bains » à voter en faveur de la création de cette filiale.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, Elus Membres de la Société d'Economie Mixte Établissement Thermal Evau-les-Bains.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET